

Joël Cornette

LE ROI ABSOLU

Une obsession française

1515-1715



Tallandier

Le Roi absolu

DU MÊME AUTEUR

- L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVIII^e siècle* (participation), textes réunis sous la direction d'Henry Méchoulan, Paris, Vrin, 1985.
- Un révolutionnaire ordinaire. Benoît Lacombe, négociant (1759-1819)*, préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie, Seyssel, Champ Vallon, « Époques », 1986.
- Versailles au siècle de Louis XIV* (coordination et participation), Paris, Réunions des Musées nationaux, « Textuel », 1993.
- Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993 ; 2000 ; 2010 ; 2021.
- L'État classique, 1652-1715. Regards sur la pensée politique de la France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle* (codirection avec Henry Méchoulan), Paris, Vrin, 1996.
- Chronique du règne de Louis XIV*, Paris, Sedes, 1997.
- La France de la monarchie absolue* (direction et participation), Paris, L'Histoire, Seuil, « Points », 1997.
- La Mélancolie du pouvoir. Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998.
- Le Livre et le glaive. Chronique de la France au XVI^e siècle*, Paris, Armand Colin, Sedes, 1999.
- Versailles. Le palais du roi Louis XIV*, Paris, Sélection du Reader's Digest, 1999.
- Le XVII^e siècle. Histoire artistique de l'Europe* (sous la direction de Georges Duby et Michel Laclotte), Paris, Seuil, 1999.
- Les Années cardinales. Chronique de la France, 1599-1652*, Paris, Armand Colin, Sedes, 2000.
- Le Savoir du Prince, du Moyen Âge aux Lumières* (participation), sous la direction de Ran Halevi, Paris, Fayard, « L'Esprit de la Cité », 2002.
- Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles* (codirection avec Marie-France Auzépy), Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003.

(Suite à la p. 425)

Joël Cornette

Le Roi absolu

Une obsession française
1515-1715

Tallandier

Les textes de cet ouvrage ont été publiés dans la revue *L'Histoire*.
Ils ont été revus et augmentés pour cette nouvelle édition.

Cartes : © Légendes cartographie / Éditions Tallandier, 2022

© Éditions Tallandier, 2022
48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.tallandier.com

ISBN : 979-10-210-5204-8

Avant-propos

Le pouvoir d'un homme seul

« Un tuteur, non seulement du bien public, mais du bien de chacun en particulier. » C'est ainsi que le moine Richer de Reims (v. 940-998) présente Hugues Capet, le fondateur de la dynastie capétienne, à la fin du x^e siècle. Huit siècles plus tard, à la veille de la Révolution, Louis XVI ne dit pas autre chose : « Les rois sont les tuteurs et les chefs de la société¹. » C'est bien là la définition de la monarchie : dans son principe même, elle s'incarne, selon l'étymologie grecque (*monos*, « seul » ; *archein*, « pouvoir »), dans le pouvoir et le commandement d'un homme seul.

Une monarchie impérieuse singularise l'histoire de France, marquée par une tradition « absolutiste » tôt affirmée et inscrite dans une très longue durée. Nous sommes au cœur de cette « obsession française » qui distingue notre histoire politique, tous régimes confondus, jusqu'à notre monarque républicain doté, depuis 1962, de l'onction du suffrage universel : un sacre démocratique, national et populaire, associant même, en 2017, le qualificatif de « jupitérien » au président nouvellement élu². Elle donne son titre et sa légitimité au présent livre³.

Jacques Le Goff souligne que du xiii^e siècle à 1789, le ressourcement du pouvoir royal a été maintenu dans une quasi-immobilité par tout un système d'« archaïsme sacré », en forme de cérémonies conçues pour envelopper le roi, de son

avènement à sa mort : le sacre, le lit de justice, la joyeuse entrée, les funérailles. Dans ce système de « négation du temps », le sacre apparaît comme la pièce maîtresse, car nul monarque ne saurait ni ne pourrait véritablement exercer cette « puissance absolue et perpétuelle » dont parle Jean Bodin pour définir la souveraineté dans ses *Six Livres de la République* (1576) sans la cérémonie de Reims qui lui assure la plénitude de son pouvoir, de son autorité, de sa majesté. C'est à Reims que Clovis, le roi des Francs, fut baptisé le jour de la Noël – peut-être en 498 – par saint Rémi, à l'aide d'une sainte ampoule apportée du Ciel, dit la légende, par une colombe, symbole de l'Esprit saint, faisant ainsi du souverain l'« oint de Dieu » : le miracle renvoyait au baptême du Christ-roi qui, lui aussi, avait été marqué par l'apparition de la colombe du Saint-Esprit⁴.

Cette cérémonie a été une des forces spécifiques de la monarchie française, en fort contraste, par exemple, avec la monarchie espagnole qui ignore le sacre, depuis les Capétiens – onction et couronnement furent pour la première fois associés en 816 lors du sacre de Louis le Pieux – jusqu'à Louis XVI. Elle se poursuivit, d'une certaine manière, au-delà de la rupture de la Révolution, jusqu'à Charles X en 1825 – Louis XVIII et Louis-Philippe n'ont pas été sacrés –, même si les contemporains ne se privèrent pas d'ironiser sur le sacre du dernier des Bourbons dont Rossini fit un plaisant opéra, *Le Voyage à Reims...*

Tout au long de l'Ancien Régime, créateur d'une véritable « religion royale », le rituel de Reims permit au monarque d'acquérir ce surcroît de légitimité, cette dimension sacrale qui transforment son pouvoir en participation pleine et entière aux forces surnaturelles, métamorphosant celui-ci en souveraineté réellement *ab-solue*, déliée de toutes les lois, à l'exception de celles de Dieu et de la nature : « L'absolutisme, écrivait Marc Bloch dans *Les Rois thaumaturges*, est une sorte de religion⁵. » Ces forces transcendantes sont visualisées,

authentifiées par la remise solennelle des *regalia*, objets et instruments du sacre. Seul le sacre, fixé par les *ordines* – recueils d’oraisons et d’hymnes liturgiques accompagnés d’indications sur le déroulement de la cérémonie – des XIII^e et XIV^e siècles, confère au souverain de France, comme à celui d’Angleterre, le pouvoir thaumaturgique⁶. Ce pouvoir, proche de la magie, lui permet de guérir les malades souffrant des écrouelles (adénite tuberculeuse)⁷ : « Le roi te touche, Dieu te guérit » (« te guérisses », à partir de 1723). Ce toucher royal miraculeux, prolongement du sacre, pouvoir obtenu après une prière devant les reliques de saint Marcou, fut pratiqué régulièrement à partir de Saint Louis⁸. Louis XIV « toucha » régulièrement et encore en 1715, quelques semaines avant sa mort : le samedi 8 juin, veille de la Pentecôte, par une très grande chaleur, pour la dernière fois, le Grand Roi fit acte de thaumaturge. Dans la cour du château de Versailles, au son des tambours et des fifres de la garde suisse, environ 1 700 malades attendaient le geste salvateur.

Cette puissance extraordinaire montre que la plénitude de l’autorité royale naissait du sacre seul, délégation spirituelle, droit et pouvoir « divin » : investi de cette surpuissance, le souverain était désormais le médiateur, l’intermédiaire entre le monde d’ici-bas et le monde de l’au-delà, entre la sphère de Dieu et la terre de son peuple. « Il y a dans le sacre, écrit Alphonse Dupront, quelque chose d’essentiel quant aux exigences profondes, aux cohérences mentales des hommes qui l’accomplissent, comme un secret d’eux-mêmes et de leur propre univers. Tenter de pressentir ce secret, c’est nous mettre en présence, nous, hommes de ce temps, d’une conscience organique et sacrale de la puissance⁹. »

Pourtant, le roi n’est pas un *rex-sacerdos*. Il reste un laïc, même s’il reçoit quelques bribes de dignité ecclésiastique : le souverain est semblable à un diacre et à un prêtre (sa chape est relevée sur le bras gauche comme une chasuble),

proche d'un évêque puisque, seul avec lui, il est oint sur le front, comme le furent les anciens rois de Judée et les prêtres sacrificateurs du temple de Jérusalem. Et lors de la messe qui suit la cérémonie du sacre, il communique sous les deux espèces du pain et du vin, privilège partagé avec les prêtres. Mais c'est la seule fois : les autres jours de fêtes saintes, il ne peut communier que sous la seule espèce du vin.

Il demeure incontestable que la cérémonie de Reims dote le roi-homme d'une puissance sacrale. Celle-ci est transmise par des insignes royaux dont le monarque est investi durant la longue cérémonie, accompagnée d'oraisons, d'hymnes et de prières.

Comment se déroule, concrètement, le sacre ?

Le monarque arrive à Reims la veille de l'événement et il est accueilli par une procession. Pendant la nuit, il se rend à la cathédrale pour une veillée nocturne, avant de coucher au palais épiscopal. Le matin de la cérémonie, le plus souvent un dimanche de grande fête – Pentecôte, Assomption, Toussaint –, deux évêques – ils font partie des douze pairs, tels les douze apôtres, présents ce jour-là – viennent chercher le souverain, qui les attend à demi couché sur un lit de parade, vêtu d'une chemise et d'une tunique de soie rouge échancrées sur la poitrine et dans le dos, fermées par des attaches d'argent, vêtements que recouvre une robe d'apparat. Ce rite du « lever du roi » a lieu « à prime », au moment de l'apparition du Soleil, signe d'une nouvelle naissance : le souverain meurt à sa vie d'autrefois pour renaître purifié dans une existence plus sainte et plus forte. Le roi est alors mené à la cathédrale où la cérémonie proprement dite peut commencer, après l'arrivée de la sainte ampoule.

Un trône, placé sur une haute estrade, a été préparé dans la cathédrale, entre le chœur et la nef, afin que le roi, qui y prendra place après le couronnement, puisse être vu de tous. L'abbé de Saint-Denis a disposé sur l'autel les objets

du sacre dont il est le dépositaire : la couronne, l'épée, les éperons, le sceptre, la main de justice, les chausses de soie violette brodées de fleurs de lis d'or, la robe dalmatique de même étoffe et de même couleur. C'est l'abbaye de Saint-Denis en effet, lieu mémoire de la monarchie, authentifié par les funérailles, visualisé par les tombeaux des souverains, qui détient, depuis Philippe Auguste, la totalité des *regalia*, sauf l'huile sainte, conservée dans la basilique Saint-Rémi de Reims.

La première phase du rituel comprend les serments que le roi jure sur les Évangiles, notamment le « serment ecclésiastique », la promesse faite aux évêques et aux clercs de conserver et de défendre leurs privilèges canoniques, et le « serment du royaume », érigeant le souverain en roi de guerre : il promet de conserver en paix le peuple chrétien de France, de le protéger, par les armes s'il le faut – depuis la guerre de Cent Ans, il jure de maintenir l'inaliénabilité du royaume –, d'empêcher l'iniquité, d'observer la justice et la miséricorde, mais aussi d'exterminer les hérétiques.

Sacralisation de l'initiation chevaleresque, la deuxième étape du sacre s'apparente à une sorte d'adoubement : le souverain, seigneur des seigneurs, reçoit les chausses bleu-violet fleurdelisées d'or et les éperons d'or. Le « duc de Bourgogne » a la charge de les fixer aux pieds du roi puis de les retirer aussitôt. Puis celui-ci reçoit l'épée qui l'érige en bras séculier de l'Église. Il s'agit de l'épée « Joyeuse », dite « de Charlemagne », célébrée dans les chansons de geste, la plus ancienne et la plus riche des épées conservées à Saint-Denis. Celle-ci fut utilisée pour tous les sacres, sauf celui d'Henri IV, qui eut lieu à Chartres en février 1594 car Reims était alors aux mains des ligueurs. Remise au prince avant l'onction et tous les autres attributs de son autorité, l'épée est le signe tangible d'une souveraineté sans partage et sans limites accordée par Dieu.

Vient ensuite, troisième étape, l'onction, le « huitième sacrement », qui confère à la monarchie son caractère divin : en la recevant, le roi partage un rite propre aux rois de Judée¹⁰. Héritier spirituel des rois bibliques, il se trouve également associé à la royauté du Christ. L'onction est effectuée par l'huile miraculeuse extraite de la sainte ampoule. L'archevêque pratique sept onctions : sur le sommet de la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur les épaules et à la saignée des deux bras. Par ce rite de passage fondateur, le roi, « oint de Dieu », se détache de la sphère profane pour atteindre le domaine du sacré. Daniel de Priezac (1590-1662) explique qu'« il est bien certain qu'après leur Onction, [les Rois] ont je ne sçay quoy de plus grand qu'auparavant, et que par elle-mesme, ils approchent en quelque façon de la Nature divine ; ou deviennent à tout le moins des hommes sacrez, en qui se trouvent jointes ensemble les illustres marques de Prestrise et de Royauté [...]. Quelquefois mesmes en soubmettant à la religion leurs Sceptres et leurs Couronnes, ils se dépouillent de leurs ornemens les plus augustes, pour prendre ceux des Saints ministres, avec lesquels ils font l'Office divin¹¹ ».

La cérémonie se poursuit – quatrième séquence du sacre – par la remise des insignes royaux proprement dits. Le souverain, jusqu'alors habillé d'une simple tunique, est d'abord revêtu de la dalmatique parsemée de fleurs de lis d'or, de couleur jacinthe, la couleur des habits du grand prêtre d'Israël devenue celle des rois de France, qui ont fait du bleu la marque visible du pouvoir, du sacré. L'archevêque remet ensuite au souverain l'anneau, signe de la dignité royale et de la foi catholique, mais aussi marque du mariage que Dieu et le monarque contractent avec le peuple. Puis, dans sa main droite, il reçoit le sceptre, symbole du pouvoir sacré et, dans la main gauche, une main de justice qui devait, d'après l'*ordo*, mesurer une coudée (50 cm) et être surmontée d'une main

d'ivoire. Dans l'idéologie monarchique chrétienne, la justice est, avec la paix, la principale fonction royale, une fonction fondamentalement enracinée dans le sacré¹².

La dernière phase du sacré, qu'on pourrait qualifier de politique, est celle du couronnement : l'imposition de la couronne, variante du vieux diadème de la royauté sacrée hellénistique et impériale romano-grecque¹³. Cette couronne, signe royal et souverain par excellence, est placée sur la tête du monarque par l'archevêque, aidé des douze pairs – héritage de la légende de Charlemagne. Ce chiffre douze est aussi un chiffre sacré, celui des apôtres. Il fait participer au rite royal six évêques et six grands seigneurs laïcs, manière d'intégrer l'aristocratie ecclésiastique et laïque à la fondation sacrale de la monarchie. En tenant la couronne au-dessus de la tête du roi, les douze pairs symbolisent aussi le geste du peuple qui accepte et élève le roi à la dignité suprême. La couronne, reflet du caractère collectif du sacré, l'unit ainsi à son peuple.

Une fois couronné, point d'orgue de la cérémonie, alors que la scène se rompt par une vibrante acclamation de l'archevêque – « *Viva Rex !* » (« Vive le roi ! ») –, le souverain s'installe sur un trône surélevé, symbole de la montagne primordiale, siège cosmique d'un pouvoir sans partage. Les portes de la cathédrale sont ouvertes au même moment et la célébration se termine par l'acclamation de la foule et un lâcher d'une dizaine d'oiseaux, ainsi que par la distribution de jetons et de médailles, signe de largesse royale.

Les *ordines* nous apprennent que deux couronnes étaient utilisées au cours de la cérémonie : la première, dite « couronne de Charlemagne », close, c'est-à-dire surmontée d'arcs entrecroisés qui en faisaient une couronne « impériale », était placée sur la tête du roi. C'est François I^{er} qui reprit la couronne fermée – après l'extinction des Carolingiens, les rois de France étaient revenus à la couronne ouverte –, composée de huit arcs et surmontée d'une fleur de lis au lieu d'un

globe impérial. La seconde couronne, moins lourde, était substituée à la première après la communion, à la fin de la messe ; c'était celle que le roi portait en sortant de la cathédrale, après la grand-messe, sous l'acclamation de la foule.

*

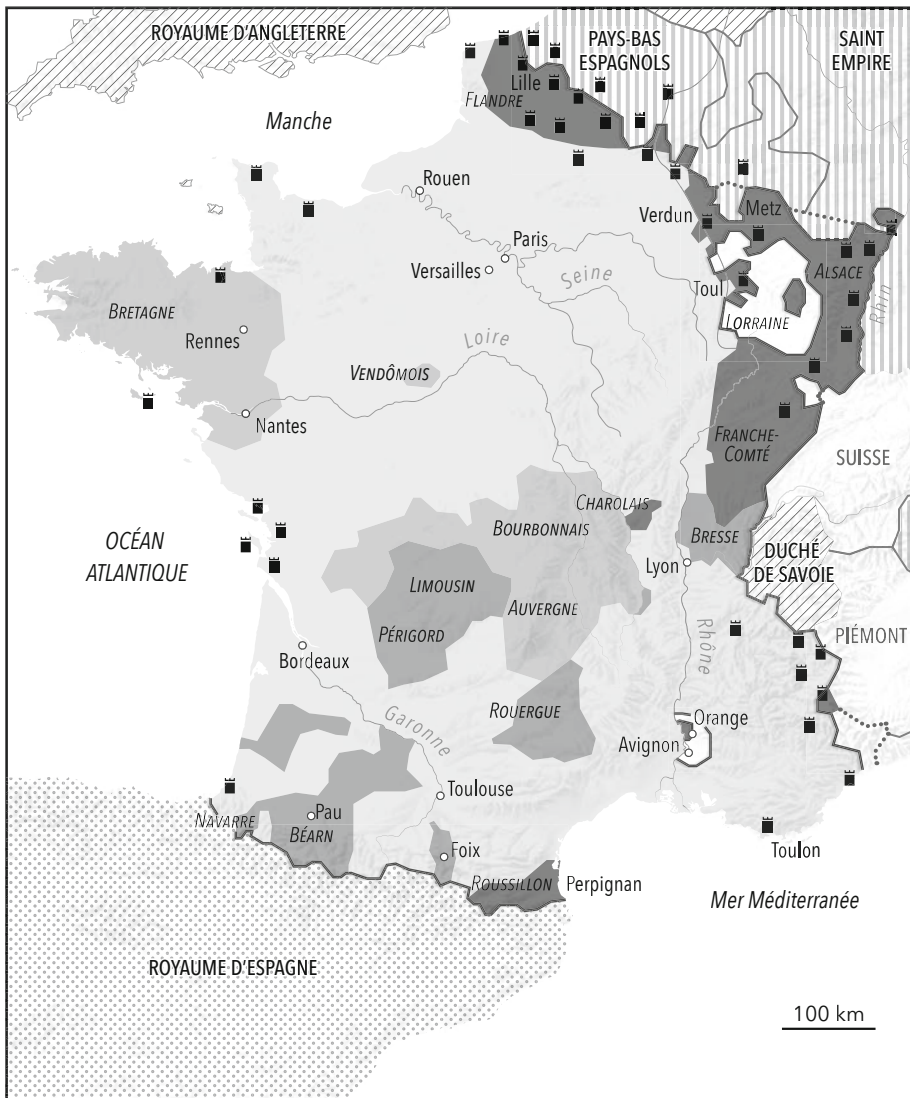
Plus que tout autre cérémonial d'État, le sacre, élément pivot de la religion royale, faisait naître et authentifiait « la puissance et la force mystérieuse des rois ». Malgré le caractère instantané de la succession royale conférée par l'hérédité à l'instant même de la disparition de son prédécesseur – « le roi est mort, vive le roi », « le roi ne meurt jamais », « le mort saisit le vif¹⁴ » –, c'est bien au terme de cette cérémonie, et d'elle seule, que le souverain était pleinement et totalement roi, *Rex christianissimus*, « roi Très Chrétien ». En 1649, Antoine Aubéry n'hésitait pas à écrire que la dignité impériale était notoirement de l'invention ou du caprice des hommes ; tout au contraire, en France, grâce au sacre, et notamment à la liturgie de la sainte ampoule faisant du roi de France le seul souverain oint avec une huile miraculeuse contenue dans une relique, l'autorité royale était « sans contredit d'institution divine¹⁵ ». À la fin du siècle, Bossuet allait plus loin encore : par le sacre, le roi n'était pas seulement marqué du signe de la majesté, celle-ci lui était devenue consubstantielle. Absorbée par le souverain, la majesté était le principe vital d'une autorité sans partage, sans limites, sans équivalent possible et que nul profane ne saurait jamais atteindre : « Je n'appelle pas Majesté cette pompe qui environne les Roys ; ou cet éclat extérieur qui éblouit le vulgaire. C'est le rejaillissement de la Majesté, et non pas la Majesté elle-même. La Majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le Prince¹⁶. »





En révoquant l'édit de Nantes en 1685, Louis XIV réalisait les promesses et les attentes messianiques de son sacre : assurer la purification religieuse de la « Fille aînée de l'Église » en lui rendant virginité et innocence. Mais à quel prix ! La guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), l'Europe dressée contre le « plus grand roi du monde », montra qu'un abîme séparait la réalité historique et les rêveries mystiques nées de ce que Marc Bloch a appelé la « religion de Reims ».

*

Après un texte original qui parcourt deux siècles de construction et de déconstruction du roi absolu, à partir d'un « premier absolutisme » personnifié par François I^{er}, jusqu'à Louis XIV, dont le long règne de soixante-douze ans marque une forme d'apothéose de cette souveraineté incarnée, ce livre rassemble des contributions en partie réactualisées et réécrites parues dans la revue *L'Histoire* : elles composent une mosaïque dont les pièces assemblées dessinent une image de l'État royal, entre Renaissance et Lumières, quand la vie de tous les sujets du royaume des lis se déroulait sous la responsabilité et le pouvoir d'un homme seul.

Évolution du royaume de France du début du XVI^e siècle à 1715



- | | |
|--|--|
|  Domaine royal en 1515 |  Frontières actuelles de la France |
|  Territoires acquis sous François I ^{er} et Henri II (1515-1559) |  Possessions des Habsbourg, ennemis de la France de 1519 à 1713 |
|  Territoires acquis sous Henri IV (1589-1610) |  Ennemis de Louis XIV |
|  Territoires acquis sous Louis XIV (1643-1715) |  Royaume dirigé par un petit-fils de Louis XIV à partir de 1700 (Bourbon d'Espagne) |
|  Forteresse édifée ou aménagée par Vauban sous Louis XIV | |
| Frontières du royaume de France en 1715 | |

Introduction

Deux siècles de construction et de déconstruction du roi absolu

« Le roi est empereur en son royaume. » Attribuée à Philippe Auguste (1180-1223), cette affirmation est reprise par Philippe de Beaumanoir quand il soutient dans ses *Coutumes du Beauvaisis* que « le roi est souverain par-dessus tous ». Mort en 1296, cet éminent juriste fut le témoin d'un accroissement inédit de la puissance royale, incarnée par Saint Louis (1226-1270) et Philippe le Bel (1285-1314). À partir du XIII^e siècle, en effet, la tentation et l'affirmation de l'absolutisme ont été inhérentes au principe monarchique dès lors que le monarque entreprit d'augmenter ses pouvoirs et d'écarter les obstacles institutionnels ou humains qui s'opposaient à sa souveraineté. Après le coup d'arrêt imposé par la guerre dite de Cent Ans (1337-1453) et ses séquelles, l'État se renforça à nouveau, de Louis XI (1461-1483) jusqu'à Henri II (1547-1559).

Si le mot « absolutisme » est une invention tardive – il apparaîtrait pour la première fois sous la plume de Chateaubriand, bien après le régime qu'il est censé définir¹ –, d'autres termes rendent mieux compte de la nature du pouvoir politique qui s'édifie alors : le néologisme « absolutisme » est un dérivé de « pouvoir absolu », expression couramment utilisée aux XVI^e et XVII^e siècles². « Pouvoir absolu », « puissance absolue », « roi

absolu » : ces locutions sont souvent déclinées, notamment par les contemporains de Louis XIII et Louis XIV, pour qualifier l'autorité exercée par le Conseil d'en haut, la principale instance du gouvernement du royaume.

Mais que de vicissitudes avant d'en arriver là ! Les ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles ont en effet été marqués par l'alternance de périodes d'autorité renforcée et de séquences de crises intenses : à un « premier absolutisme », incarné par François I^{er} et Henri II (1515-1559), succède le temps des guerres de Religion, clôturé officiellement par l'édit de Nantes (avril 1598), mais qui se poursuit jusqu'à la paix d'Alès (juin 1629) qui garantit les droits religieux des protestants tout en détruisant leur organisation politique et militaire. La violence des « guerriers de Dieu » a culminé avec la Saint-Barthélemy (août 1572) puis le régicide d'Henri III (août 1589) et, avec lui, la menace d'un éclatement d'un royaume partagé en de multiples centres de pouvoir : « Une infinité de villes se démantèlent de l'obéissance de leur Roi », s'alarme le juriste et magistrat Étienne Pasquier quand il écrit à son fils au lendemain de l'assassinat du souverain, ajoutant que de multiples provinces « se mettent de la partie : une Normandie, Bretagne, Picardie, Champagne, un Lyonnais, Forez, Beaujolais ». Et de conclure qu'en tous ces pays, « il n'est demeuré des mains du roi que des petits brins ».

Après cette crise majeure, trois grands moments se succèdent, structurés par les règnes d'Henri IV (1589-1610), de Louis XIII (1610-1643) et de Louis XIV (1643-1715), singularisés par un processus de légitimation d'une nouvelle dynastie, celle des Bourbons, qui se substitue à celle des Valois, disparue avec l'assassinat d'Henri III par Jacques Clément le 1^{er} août 1589. Cette monarchie du Grand Siècle ne s'est pas affirmée et affermie, elle non plus, sans contestations et oppositions de toutes sortes : la Fronde, entre 1648 et 1652, en constitue le point d'orgue. Ces « troubles domestiques »,

expression de l'opposition de tous ceux qui s'estimaient victimes de l'État absolu – parlements, rentiers, grands, paysans opprimés par la pression fiscale –, ont été, pour le jeune Louis XIV, tout à la fois une épreuve politique et un apprentissage du pouvoir dont il sut tirer bien des leçons.

Si le Grand Roi n'a jamais prononcé le fameux « l'État, c'est moi³ », cette affirmation péremptoire synthétise assez bien, par sa simplicité même, la forte unité qui traverse l'Ancien Régime : l'identification du roi et de l'État, une identification si puissante que les périodes de contestations intenses (début des guerres de Religion, révoltes aristocratiques des années 1610, Fronde...) correspondent aux périodes de minorité, quand la monarchie est incarnée par un enfant. C'est bien la personne du roi qui résume l'État et englobe l'ensemble des sujets, « car enfin, mon fils, écrit Louis XIV au Grand Dauphin, nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre. Il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes la tête d'un corps dont ils sont les membres ». C'est sans doute une brochure parue en 1789 – *Le Plus Fort des pamphlets* – qui a le mieux défini ce « corps-État », « corps politique » pleinement incarné par le monarque tout au long de l'Ancien Régime :

« Quelle est la base du gouvernement monarchique ? La voici :

En France, le roi est la tête de l'État ; les militaires en sont les mains ; les magistrats font partie de la tête : ils sont la bouche, les yeux, les oreilles ; ils sont les organes du cerveau, qui est le roi.

Le roi est encore le cœur, l'estomac ; et les magistrats sont les autres viscères. Les grands sont le tronc, qui les enveloppe ; le peuple est les bras, les cuisses, les jambes et les pieds. Voici le corps de l'État.

Examinez, après cela, quelles doivent être les fonctions du monarque-cerveau-cœur-estomac ? Il est certain que la santé du

corps politique ne peut résulter que du bon accord entre toutes les parties ; que s'il se trouve le moindre engorgement, le moindre défaut de correspondance, le désordre se met, la fièvre s'allume, et elle peut conduire le corps à son entière dissolution.

Comparons encore l'État à une famille, dont le roi est le père ; ses ordres doivent être absolus ; s'ils ne le sont pas, le désordre s'introduit. Il ne doit y avoir qu'un chef pour commander, et des enfants pour exécuter⁴. »

Cette centralité de l'État, cristallisée dans la personne du souverain, a été traduite en une forme inédite de perfection architecturale et rituelle : le château de Versailles, grand œuvre de Louis XIV, à la fois par la structure même du palais et le cérémonial qui entoure et sacralise le corps du roi. Sous la plume de la princesse Palatine, épouse de Monsieur, le frère du Grand Roi, le cabinet du souverain est métamorphosé en « sanctuaire » (lettre du 24 mars 1712), et quand Charles Pinot Duclos écrit, dans ses *Mémoires secrets sur Louis XIV*, que jamais prince n'a été l'objet de tant d'adoration, il ajoute que les hommages que les courtisans lui rendaient étaient « un culte, une émulation de servitude, une conspiration d'éloges, qu'il ne rougissait pas de recevoir puisqu'on ne rougissait pas de les lui donner⁵ ».

Quels sont les ressorts et les fondements qui permettent de comprendre cette singulière « adoration » qui entoure la figure du monarque ? Pour répondre à cette question, il nous faut retracer les principales étapes de la construction, mais aussi de la mise en question de l'État royal dans sa version absolue, durant ces deux siècles aussi décisifs que chahutés, car la politique des rois n'a cessé de se heurter à des résistances et des « devoirs de révolte », jusqu'à faire douter de la réalité même d'un absolutisme qui, peut-être, « fut toujours en œuvre, mais ne se réalisa jamais⁶ »...

DU MÊME AUTEUR (Suite)

- Souverains et rois de France* (avec Claude Gauvard et Emmanuel Fureix), Paris, Le Chêne, 2005 ; 2008.
- Histoire de la Bretagne et des Bretons*, Paris, Seuil, 2005, rééd. « Points », 2008. Grand prix d'histoire de l'Académie française.
- 1515 et les grandes dates de l'histoire de France revisitées par les grands historiens d'aujourd'hui* (participation), sous la direction d'Alain Corbin, Paris, Seuil, 2005, rééd. « Points », 2008.
- Histoire de la France politique, tome 2, La Monarchie. Entre Renaissance et Révolution, 1515-1792* (direction et participation), Paris, Seuil, « Points », 2006.
- Versailles, le pouvoir de la pierre* (direction et participation), Paris, Tallandier, 2006.
- Mémoires de Louis XIV, suivis de Manière de visiter les jardins de Versailles* (présentation), Paris, Tallandier, « Texto », 2012.
- Des images dans l'histoire* (codirection avec Marie-France Auzépy), Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2008.
- Le Repas des paysans des frères Le Nain*, Paris, Armand Colin, « Une œuvre, une histoire », 2008.
- Le Marquis et le Régent. Une conspiration bretonne à l'aube des Lumières*, Paris, Tallandier, 2008.
- Histoire de France*, en 13 volumes (dir.), Paris, Belin, 2009-2012.
- Les Crises du capitalisme. Du krach de la tulipe à la récession mondiale* (participation), Paris, Perrin, « Tempus », 2010.
- Henri IV à Saint-Denis. De l'abjuration à la profanation*, Paris, Belin, 2010.
- Histoire du poil* (codirection avec Marie-France Auzépy), Paris, Belin, 2011 ; 2017.
- Histoire illustrée de la Bretagne et des Bretons*, Paris, Seuil, 2015.
- La Mort de Louis XIV. 1^{er} septembre 1715. Apogée et crépuscule de la royauté*, Paris, Gallimard, « Les journées qui ont fait la France », 2015.
- Histoire de France. Atlas. 481-2005*, Paris, Belin, « Histoire de France », 2016.

L’Affirmation de l’État absolu. 1492-1652. Histoire de France, Paris, Hachette Supérieur ; « Carré Histoire », 9^e édition, 2016.

Absolutisme et Lumières. 1652-1783. Histoire de France, Paris, Hachette Supérieur ; « Carré Histoire », 8^e édition, 2016.

La Bretagne révoltée de 1675 et de 2013. Colère rouge et concordance de temps, Sarzeau, Centre d’histoire de Bretagne/Kreizenn Istor Breizh, 2016.

La Mort des rois. De Sigismond (523) à Louis XIV (1715) (codirection et contribution avec Anne-Marie Helvétius), Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017.

La Bretagne. Une aventure mondiale, Paris, Tallandier, 2018.

Le Grand Hyver 1709 (participation avec Nathalie Sergeef et Philippe Xavier), Grenoble, Glénat, 2018.

Anne de Bretagne, Paris, Gallimard, 2021.

Mondes anciens (dir.), Paris, Belin, 10 volumes parus en 2021.

L’Histoire de la Bretagne pour les nuls, édition First, 2022.